Corrigé – Brevet 2017 – histoire-géographie-EMC – Amérique du Nord

Analyser et comprendre des documents — Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques — Les espaces productifs et leurs évolutions, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique — Les principes de la laïcité en France

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents — Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques *(20 pts)*

1) Le document est un **tract**, c'est-à-dire une feuille militante distribuée dans la rue pour informer et mobiliser. Il a été rédigé par le **Mouvement démocratique féminin** et diffusé à Paris en **juin 1968**, au cœur des événements de Mai 68. Il est **destiné aux étudiantes** : il commence par l'apostrophe « Etudiante, » et tutoie sa lectrice tout au long du texte (« Tu as été sur les barricades »).

2) Le tract dénonce plusieurs inégalités entre hommes et femmes :

- une **inégalité de salaire** : « nul n'a réclamé formellement l'égalité de rémunération entre travailleuses et travailleurs » ;
- une **inégalité dans la vie publique et politique** : « aucune femme n'est apparue comme porte-parole » dans les grands rassemblements, à la radio ou à la télévision ;
- une **inégalité dans la répartition des tâches** : les femmes subissent une « double journée de travail » (leur métier puis les tâches domestiques et les enfants), sans « services collectifs » ni « crèches » pour les soulager ;
- une inégalité de **morale** : les jeunes réclament « une morale identique pour les filles et les garçons », ce qui montre qu'on ne jugeait pas les comportements des filles comme ceux des garçons.

3) Le texte montre que les femmes ont participé pleinement à Mai 68. Sur le plan **politique**, les étudiantes ont été « sur les barricades » et ont subi la répression comme leurs camarades (« la police t'a chargée et matraquée ») ; elles participent « aux discussions, aux travaux des commissions, aux grandes manifestations populaires » ; « des lycées de filles, des instituts féminins ont parfois entraîné les autres établissements ». Sur le plan **syndical**, « parmi les dix millions de grévistes, les travailleuses tiennent aussi leur place ». Enfin, le tract lui-même est un acte d'engagement : un mouvement féminin appelle les étudiantes à agir (« qu'es-tu disposée à faire ? Viens en discuter avec nous »). Pourtant, cet engagement reste peu visible, puisque les femmes ne sont jamais porte-parole.

4) Le tract ne mentionne pas le **droit de vote et d'éligibilité** des femmes. Il leur a été accordé par l'ordonnance du **21 avril 1944**, prise à Alger par le Comité français de libération nationale du général de Gaulle (devenu en juin 1944 le Gouvernement provisoire de la République française), et les Françaises ont voté pour la première fois en **1945** (élections municipales d'avril-mai 1945, puis élections à l'Assemblée constituante en octobre 1945).

> ⚠ **Piège.** La question porte sur un droit **politique** : la contraception (loi Neuwirth, 1967) ou le droit de travailler sans l'autorisation du mari (1965) sont des droits civils ou sociaux. La réponse attendue est le droit de vote de 1944.

5) Depuis 1968, plusieurs évolutions ont changé la situation des femmes :

- **La maîtrise de leur corps** : la **loi Veil** du 17 janvier 1975, défendue par Simone Veil, ministre de la Santé, dépénalise l'interruption volontaire de grossesse (IVG), qui sera remboursée par la Sécurité sociale à partir de 1982. Le MLF (Mouvement de libération des femmes), né en 1970, avait milité pour ce droit.
- **L'égalité dans la famille** : en 1970, l'autorité parentale conjointe remplace la « puissance paternelle » ; en 1975, le divorce par consentement mutuel est autorisé. Le mari n'est plus le seul chef de famille.
- **L'égalité au travail et en politique** : la loi de 1972 pose le principe « à travail égal, salaire égal », la **loi Roudy** de 1983 impose l'égalité professionnelle entre hommes et femmes ; la loi sur la **parité** de 2000 oblige les partis à présenter autant de femmes que d'hommes à certaines élections. La mixité est par ailleurs généralisée dans les établissements scolaires (loi Haby, 1975).

Ces avancées sont réelles, mais l'égalité n'est pas encore totale : les écarts de salaire et la faible part de femmes à certains postes de responsabilité montrent que le combat mené en 1968 se poursuit.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques — Les espaces productifs et leurs évolutions *(20 pts)*

Plan possible (exemple choisi : l'espace productif industriel de l'aéronautique à Toulouse) :

- Introduction : définir l'espace productif, présenter l'exemple, problématique.
- 1. Un espace industriel ancien transformé par la mondialisation.
- 2. Des adaptations : innovation, réseau d'entreprises, ouverture sur le monde.
- Conclusion : un espace dynamique mais dépendant de la conjoncture mondiale.

Développement construit modèle

Un espace productif est un espace aménagé et organisé par les hommes pour produire des richesses. Avec la mondialisation, les entreprises françaises sont en concurrence avec celles du monde entier : les espaces productifs doivent donc se transformer. C'est le cas de l'espace industriel aéronautique de Toulouse, en Occitanie. Comment cet espace productif s'est-il adapté à la mondialisation ?

Tout d'abord, Toulouse est un espace industriel ancien. L'aviation s'y développe dès le début du XX^{e} siècle, puis l'État y installe des usines et des écoles d'ingénieurs. Avec la mondialisation, cette industrie a changé d'échelle : le consortium européen **Airbus**, dont le siège opérationnel est à Blagnac, dans la banlieue de Toulouse, est en concurrence directe avec l'américain Boeing pour vendre des avions aux compagnies aériennes du monde entier. Les pièces des avions sont fabriquées dans plusieurs pays européens (Allemagne, Espagne, Royaume-Uni) et à Saint-Nazaire, puis acheminées vers Toulouse, où se trouvent les chaînes d'assemblage final.

Ensuite, cet espace s'est adapté en misant sur l'innovation et la coopération. Le pôle de compétitivité **Aerospace Valley**, créé en 2005, rassemble des grandes entreprises, des sous-traitants, des universités et des laboratoires de recherche. Toulouse est devenue une technopole qui attire des ingénieurs et des chercheurs ; le spatial s'y est aussi développé. L'espace productif s'est étendu en périphérie, près de l'aéroport et des axes de transport, dans des zones aménagées comme Aéroconstellation. Grâce à ses activités, l'agglomération toulousaine est l'une des plus dynamiques de France par sa croissance démographique et ses emplois.

En conclusion, l'espace productif aéronautique toulousain montre que la mondialisation peut être une chance pour un territoire qui innove et s'ouvre au monde. Il reste cependant dépendant des commandes internationales et de la concurrence mondiale.

> 💡 **Astuce.** Le sujet te laisse le choix : tu pouvais aussi traiter un espace agricole (la Beauce et ses céréales exportées), un espace industrialo-portuaire (Dunkerque ou Fos-sur-Mer, tournés vers la mer et les importations), un espace touristique (une station de sports d'hiver des Alpes) ou un espace d'affaires (La Défense). Choisis l'exemple que tu as étudié en classe : ce sont les noms de lieux, d'entreprises et les transformations précises qui rapportent les points.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique — Les principes de la laïcité en France *(10 pts)*

1/ L'affiche (document 1), récompensée par le Prix de la laïcité de la République française en 2015, présente des jeunes de convictions différentes : on lit, sur des morceaux de papier déchirés, que « Sophie est chr[étienne] », « Étienne est musul[man] », « Manuella est ju[ive] », « Yves est protes[tant] », que Tanguy « pratique le bouddh[isme] », qu'« Ismaël est a[thée] », que « Théo est hin[douiste] » et que « Dounia est orthodoxe ». Toutes ces croyances, et même l'absence de croyance (l'athéisme), sont placées sur le même plan : chacun est libre d'avoir une religion, d'en changer ou de ne pas en avoir. La Charte de la laïcité à l'École (document 2) affirme la même idée : la République « respecte toutes les croyances » (article 1) et « l'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles » (article 2). La laïcité garantit donc la **liberté de conscience**, déjà affirmée par l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et par la loi de 1905.

2/ L'expression « séparation des religions et de l'État » signifie que l'État et les religions sont indépendants l'un de l'autre. Depuis la **loi du 9 décembre 1905**, l'État ne reconnaît et ne finance aucun culte : « Il n'y a pas de religion d'État » (article 2). Les lois sont votées par les représentants des citoyens et non dictées par une religion ; inversement, l'État n'intervient pas dans l'organisation des religions. L'État est « neutre » : il ne favorise ni ne défavorise aucune croyance, ce qui permet d'assurer « l'égalité devant la loi [. . .] de tous les citoyens » (article 1), quelle que soit leur religion.

3/ Les documents apportent une réponse nuancée. D'un côté, la liberté de conscience est garantie : la République « respecte toutes les croyances » (article 1), donc aucun élève ne peut être moqué ou rejeté à cause de sa religion ou de son absence de religion, et personne n'est obligé de dire ce qu'il croit. De l'autre, le collège est un établissement scolaire public, où les règles « sont respectueuses de la laïcité » (article 14) : les élèves ne doivent pas manifester « ostensiblement une appartenance religieuse » (article 14, qui reprend la loi de 2004 sur les signes religieux à l'école). Le portrait étant affiché dans la salle de cours, il ne doit donc pas devenir un signe religieux ostensible ni chercher à convaincre les autres (prosélytisme). Surtout, l'affiche rappelle l'essentiel : « mais ils sont citoyens avant tout ». En classe, ces élèves sont d'abord des élèves et de futurs citoyens égaux. Ils ont donc intérêt à se présenter par ce qui les rassemble (leurs goûts, leurs projets, leurs qualités), la religion relevant de la vie privée de chacun.

> ⚠ **Piège.** La laïcité n'est pas l'interdiction des religions ni le rejet des croyants : c'est la neutralité de l'État et la garantie, pour chacun, de croire ou de ne pas croire. Une réponse qui dirait « la religion est interdite à l'école » serait fausse.

Conseils pour le jour J

Dans l'exercice 1, la question 4 demande un droit **non mentionné** dans le texte : c'est une question de connaissances, pas de prélèvement. À l'inverse, les questions 2 et 3 se réussissent avec des citations précises entre guillemets : recopie les mots exacts du tract.

Pour le développement construit de géographie, choisis tout de suite **un seul** espace productif (le sujet dit « OU ») et appuie-toi sur un exemple précis vu en classe, avec des noms de lieux et d'entreprises. Prévois environ 35 minutes : une introduction avec une question, deux paragraphes avec des connecteurs, une conclusion.

En EMC, la question 3 attend une vraie réflexion : cite les articles de la Charte (1, 2 et 14) et l'affiche, puis donne une réponse nuancée. Garde 20 minutes pour cet exercice : il rapporte 10 points.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).